

1. *Débitrice*: **CERVIM SA**, Immeubles Les Vergers 5 c/o Fiduciaire Gefima SA, **1162 St-Prex**

2. *Remarques*: A vous tous tiers intéressés.

La présidente du tribunal de l'arrondissement de La Côte statuera en son audience du mardi 9 janvier 2007 à 09.00 heures, à Nyon, au Tribunal d'arrondissement, route de St-Cergue 38, sur la requête de sursis concordataire déposée par CERVIM SA, représentée par M. Pascal Stouder, agent d'affaires breveté à Lausanne.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation de la société débitrice.

L'effet suspensif est accordé en ce sens que toutes les poursuites actuellement pendantes et celles qui pourraient être introduites sont suspendues et toute décision devant être rendue à la suite de requêtes de faillites ordinaires, de change ou sans poursuite préalable est ajournée, jusqu'à droit connu sur la demande de sursis concordataire.

Tribunal d'arrondissement de la Côte
1260 Nyon

(03615440)